

## Endométriose et travail

La **journée mondiale de l'endométriose** a eu lieu le 28 mars dernier. Ce fût l'occasion, de mettre en avant cette maladie peu reconnue en France qui touche pourtant une femme sur dix !

L'endométriose est liée à la présence de tissus en dehors de l'utérus semblables à l'endomètre (le tissu qui tapisse la cavité utérine). Concrètement, ces tissus se développent sur les organes, principalement les ovaires, la vessie, le vagin ou encore le rectum. Ils se comportent comme l'endomètre et saignent à chaque cycle menstruel.



Les symptômes sont parfois importants avec des **douleurs aiguës** (pelviennes, abdominales et/ou lombaires) durant les règles qui résistent généralement aux traitements antalgiques usuels entraînant des **arrêts de travail**, souvent réguliers.

Elle peut également provoquer une **fatigue chronique**, voire des troubles tels que l'**anxiété** ou une **sensibilité accrue**.

Des traitements médicamenteux (de fond et de crise) ainsi qu'un accompagnement spécifique peut permettre d'améliorer la qualité de vie au travail des femmes touchées.

### Quelques chiffres sur l'endométriose \*:

- **66 %** des femmes atteintes d'endométriose prennent un traitement
- **88 %** des femmes atteintes estiment que la maladie a un impact sur leur bien-être au travail
- **83 %** des femmes atteintes estiment que la maladie a un impact sur leur capacité professionnelle

\* Source : « Enquête sur le parcours des femmes souffrant d'endométriose » - association EndoFrance (juin 2020).

### Liens utiles

Site internet : Association EndoFrance



Vidéo : Endométriose et travail



Les bons conseils de votre service de santé au travail



# Endométriose : Comment le travail peut être aidant ?

## 1. LES AMENAGEMENTS DE L'ACTIVITE DE TRAVAIL

Pour améliorer les conditions de travail des salariées atteintes d'endométriose, le médecin du travail peut conseiller l'employeur en émettant des **préconisations d'aménagement**.

## 2. LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL TEMPORAIRE

**L'employeur peut aussi accepter les temps partiels thérapeutiques :**

Après prescription du médecin traitant et aménagement du temps de travail par le médecin du travail, la salariée peut travailler à temps partiel durant quelques semaines ou quelques mois. Elle est payée au prorata du temps travaillé, les indemnités journalières versées par l'Assurance maladie compensant la perte de salaire.

## 3. LA RECONNAISSANCE DE LA MALADIE EN HANDICAP

**Une salariée atteinte d'endométriose à un stade évolué peut demander une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).** La demande doit être déposée à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), accompagnée d'un dossier médical rempli par le médecin traitant. Elle permet ainsi d'accéder aux emplois réservés aux personnes handicapées.



Dans le cadre du Plan Régional Santé Travail (PRST), nous recherchons des entreprises qui souhaiteraient participer à un projet sur la santé des femmes au travail, en particulier des femmes atteintes d'endométriose. Souvent les femmes n'osent pas en parler et l'entreprise ne sait pas comment faire pour les aider dans leur activité professionnelle. Il s'agirait de travailler collectivement autour des leviers spécifiques de chaque situation professionnelle pour maintenir ces femmes en emploi et dans de bonnes conditions de travail (le congé menstruel n'étant pas le seul levier à activer...).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.